

Faute ou escroquerie bancaire

Par **bertrand2a**, le **26/11/2014** à **23:48**

bonjour

j'ai contracté un prêt professionnel de 38000 euros en 1993 pour lequel une société de caution régionale c'est portée garante et suite a mon dépôt de bilan en 1998 celle ci a payé 50% du capital restant du et a ensuite été liquidée en 2008 ce qui fait que je ne dois depuis que les 50% restant

mais ma banque me demande par l'intermédiaire d'un huissier depuis 1998 et cela jusqu'à aujourd'hui la totalité du capital en plus des intérêts

il me semble que cette banque a détourné cette somme a son profit sans l'imputer sur ma dette et sans m'en avertir j'aimerais savoir si c'est une faute qui peut me permettre de demander la déchéance des intérêts qui sont exorbitants aujourd'hui

de plus le commandement de payer de l'huissier a l'époque est taché d'irrégularités avec une fausse date d'un jugement qui en plus ne concerne pas ce prêt et il continue a me demander le capital en entier , des dommages et intérêts , et les intérêts pour un montant de 77000 euros

je vous remercie de votre aide